LE MONT sur Lausanne

COMMISSION DES FINANCES

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal N° 08/2023

Demande de création d'un poste pour le Service de l'Urbanisme (0.6 EPT)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie, sous la présidence de M. Jean-Pierre Moser, pour l'examen de ce préavis une première fois le 18 avril 2023, puis le 25 avril 2023 en présence de Monsieur Daniel Besson, Municipal en charge du dicastère « Ressources et cohésion », qui représentait la Municipalité. Nous profitons ici de le remercier de sa disponibilité et des réponses claires et des renseignements fournis suite à nos demandes.

Introduction

Lors de l'octroi d'un crédit-cadre de CHUF 350'000.- TTC pour le suivi de la mise en œuvre des secteurs à bâtir du SAF (préavis 01/2023) La CoFin avait soulevé la question d'un engagement à l'interne, pour jouer ce rôle de coordination et de supervision de travaux devant durer quelques années. Or le manque de ressources et surtout de la personne avec le bon profil et les connaissances nécessaire, avait fait privilégier la solution du recours à un mandataire externe.

Aujourd'hui, il se trouve que la possibilité d'engager, la personne, qui sous mandat depuis plusieurs mois, effectue cette tâche à satisfaction est rendue possible, pour autant qu'un contrat à durée indéterminée lui soit proposé.

C'est donc l'objet de ce préavis, qui doit permettre d'engager plus rapidement cette personne que si la Municipalité avait attendu la fin de l'année et l'établissement du budget 2024 pour ce faire.

Examen du préavis

Implications financières :
Le poste qui doit être créé correspond à celui d'un chef de projet, avec un profil de spécialiste.

La personne qui doit être engagée à 60% sur ce poste sera rattachée au Service de l'Urbanisme. Elle y poursuivra durant les prochaines années l'activité qu'elle mène depuis plusieurs mois dans un domaine et sur des dossiers qu'elle maîtrise déjà.

En cas d'acceptation de ce préavis, la charge salariale de ce CDI sera intégrée dès janvier 2024 aux comptes de charge de personnel du budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme; et pour la période transitoire entre le 1er septembre et le 31 décembre 2023 ce cout salarial sera porté en diminution du crédit-cadre voté en février dernier.

Sur la base des factures déjà adressées par le mandataire externe pour le travail de son employée, la reprise et l'internalisation de cette même personne, permettra d'économiser, d'un peu plus de CHF 25'000.- sur le crédit-cadre, rien que pour ces 4 mois en 2023 et donc près de 100'000.- par année si on continuait en passant par l'intermédiaire du mandataire.

Conclusion

Ce préavis qui demande au Conseil l'autorisation d'octroyer un poste de 0.6 EPT au Service de l'urbanisme est nécessaire si la Commune veut pouvoir se donner la chance d'engager rapidement une personne compétente et au fait du dossier sans attendre l'élaboration du prochain budget et à termes faire des économies.

Au vu de ce qui précède et des réponses de la Municipalité sur ses points d'interrogations, la CoFin, à l'unanimité des membres présents, recommande d'accepter toutes les conclusions du préavis présenté.

Le Mont-sur-Lausanne, le 1 mai 2023

Le président : Jean-Pierre Moser .....

Le rapporteur : Marc Maillard .....

Ont participés à tout ou partie de ces séances : Mme Claudie Testaz-Rouiller, MM. Jean-Pascal Blanc, Fabio Cappelletti, Marc Maillard, Jean-Pierre Moser et Jean-Marie Urfer